

Direction Générale des Services
GB/TM/FB

DÉCISION MUNICIPALE N°2024110

Demande de subvention Région SUD PACA – Création d'une bibliothèque municipale

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité et notamment de « *demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions* »,

Considérant le dispositif de soutien à la création ou la rénovation de lieux de lecture ouverts au public de la Région Sud PACA,

Considérant que ledit dispositif soutient les projets de rénovation d'équipements culturels ou de bâtiments réaffectés à l'usage de la lecture publique ou de la diffusion du livre et de la lecture,

Considérant le projet de transformation de la villa dite « DESCUDE » en bibliothèque municipale,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention d'un montant de **49 244 €** dans le cadre du dispositif « Soutien à la création ou la rénovation de lieux de lecture ouverts au public de la Région Sud PACA » pour les investissements relatifs à la transformation de la villa dite « DESCUDE » en bibliothèque municipale,

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel, sur la base de dépenses subventionnables d'un montant de **328 295 € HT**, est le suivant :

Conseil Régional Sud PACA : 49 244 € (15%)

Département (FIC) : 30 000 € (9,13%)

Commune du Lavandou (autofinancement) : 249 051 € (75,87%)

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 17 juillet 2024

Le Maire
Gil Bernardi

